



REGLEMENT TRAIL DE JOUQUES 2022

L'Association **Jouques Génération Raid** organise, le dimanche **09 octobre 2022** le Trail de Jouques pour adultes avec le départ sur **Le Grand Pré de Jouques**.

□ **Article 1 :**

Course ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Senior (être âgé de 18 ans).

□ **Article 2 :**

L'inscription au « Trail de Jouques » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

□ **Article 3 :**

« Le Trail de Jouques » est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins partiellement balisés, courue en auto suffisance sur un parcours de 15Km (D+280m), 23Km (D+550m) ou 49km (D+2000m) avec départ, arrivée, et parking au village.

Les cartes des parcours ainsi que les traces seront disponibles sur notre site car même si certaines portions passent sur des propriétés privées avec des demandes d'autorisation de passage, vous pourrez ainsi étudier le parcours avant. Le parcours 49 km sera à suivre avec un dispositif GPS connecté, la trace vous sera fournie lors de l'inscription sur Sportips ou par mail avant l'épreuve.

□ **Article 4 :**

Le parcours est conforme au règlement hors catégorie des courses hors stades.

Pour des raisons de sécurité, le départ se fera groupé derrière un véhicule ouvreuse de l'organisation jusqu'au carrefour de la D11 au début de la Palunette.

□ **Article 5 :**

Le coureur doit être autosuffisant pour son ravitaillement solide et doit prendre en charge une part de son ravitaillement liquide (une réserve d'eau de type camelbag ou bidon de 500mL d'eau minimum. Contrôle au départ).

- Sur le parcours de 15 km, il est proposé 1 ravitaillement en liquide,
- Sur le parcours de 23 km, il est proposé 1 ravitaillement en liquide,
- Sur le parcours de 49 km, il est proposé 2 ravitaillements en liquide. Plus 2 points d'eau à disposition si chaleur extrême.

□ **Article 6 :**

Chaque concurrent devra fournir un CERTIFICAT MEDICAL de moins d'un an avec la mention '**apte à la course à pied en compétition**'. Les coureurs possédant une licence sportive affiliée à FFA, FFtri, UFOLEP ou toutes autres fédérations sportives agréées portant la mention athlétisme n'ont pas besoin de présenter un certificat médical. Ils présenteront leur licence au moment du retrait des dossards. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

□ **Article 7 :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile au capital limité. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol.

□ **Article 8 :**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

□ **Article 9 :**

Les dossards seront retirés la veille de la course de 18 h à 19 h à la salle du Real et le jour de l'épreuve à partir de 8h00.

□ **Article 10 :**

Le départ de l'épreuve 49 kms sera donné à 9h00 avec briefing obligatoire à 8h45. Fin de la course à 17h30

Le départ de l'épreuve 23 kms sera donné à 10h00 avec briefing obligatoire à 9h45. Fin de course 13h00

Le départ de l'épreuve 15 kms sera donné à 10h30 avec briefing obligatoire à 10h15. Fin de course 13h00

Tout choix de parcours est irréversible.



REGLEMENT TRAIL DE JOUQUES 2022

Article 11 :

Deux portes horaires seront disposées sur le parcours long ; les coureurs hors délais seront rapatriés à l'arrivée par l'organisation, ils ne pourront pas terminer l'épreuve ou rallier l'arrivée par leur propre moyen, dans tous les cas ces coureurs ne seront pas classés.

Article 12 :

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli.

Article 13 :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Article 14 :

Il ne pourra pas se tenir de cérémonie pour la remise des prix mais nous pourrions distribuer les récompenses individuellement et annoncer l'ordre d'arrivée à partir de 13 heures pour les parcours 15 & 23 kms et à partir de 15h pour le parcours 49 km.

Liste des récompenses offertes pour chaque parcours :

3 premiers au scratch + les 3 premières féminines.

Article 15 :

Inscriptions en ligne possible jusqu'au vendredi 07 octobre 2022 avec tarif préférentiel jusqu'à 1 mois avant l'épreuve

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE !!! :

	Inscription jusqu'au 07/09/2022	Inscription du 08/09/2022 au 07/10/2022	Inscription le jour de l'épreuve
Parcours de 15 km	14 euros	19 euros	IMPOSSIBLES
Parcours de 23 km	16 euros	21 euros	
Parcours de 49 km	22 euros	27 euros	

Article 16 :

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 300.
Aucun remboursement ne sera effectué après engagement.

Article 17 :

Les organisateurs s'engagent à respecter et à faire appliquer les règles sanitaires contre la COVID-19 en vigueur le jour de l'épreuve.

Veillez à bien vous renseigner avant de vous inscrire, par exemple avec le lien ci-dessous :

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/>